












COVID-19 Recommandations pour la reprise des métiers avec des interventions à domicile chez des clients ou dans des lieux publics

Passer en revue l'ensemble des mesures listées ci-après. Si la mesure est déjà respectée dans l'entreprise, passez à la suivante.

Types de mesures	Réalisé	Mesures à prendre	A fournir aux salariés
Communication en interne et avec le client			Affiches et autres informations complémentaires disponibles sur le site www.stm.lu 
1. Désigner un coordinateur Covid		Cette mission pourrait être confiée au travailleur désigné. Son rôle : -Organiser les postes de travail, les mesures d'hygiènes. -Commander les fournitures nécessaires pour assurer les mesures d'hygiène -Suivre le respect des consignes et du réapprovisionnement	
2. Information des salariés		-Informers sur le coronavirus et les règles d'hygiène. -Informers sur les critères de vulnérabilités et sur la démarche à suivre. Voir également le point 12.	Fiches d'information du salarié  Attestation de vulnérabilité 
3. Prise de commandes et accès chez les clients		Lors de la prise des commandes : <ol style="list-style-type: none"> Vérifier si l'intervention est urgente ou si elle peut être postposée Organiser l'accès sur place en limitant au minimum le contact avec le client Éviter le covoiturage si plusieurs personnes doivent intervenir Si impossible : veiller à un positionnement en respectant au mieux les distances et porter un masque* . <ol style="list-style-type: none"> Demander au client s'il a des symptômes, s'il y a quelqu'un en confinement au domicile. 	Fiche intervention chez le client 

		<p>Si oui :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vérifier le degré d'urgence de l'intervention. -Vérifier si l'intervention peut être faite sans contact avec la personne atteinte. -Faire respecter les barrières de distance. -Exiger que la personne porte un masque* durant la présence de votre personnel sur place -Eviter à envoyer une personne vulnérable <p>e. Eviter tout échange de papier (bon de commande, de livraison) sur place ainsi que le paiement sur place ou privilégier, le cas échéant, le paiement par carte.</p>	
		<p>Attention : le risque d'exposition sur le lieu d'intervention est particulièrement présent s'il s'agit d'un lieux accessible au public.</p>	
<p>Organisation du travail</p>			
4. Classification des interventions		<ul style="list-style-type: none"> -Identifier les interventions qui peuvent être faites par une seule personne. -Prévoir les mesures du point 5 pour les autres. 	
5. Mesures en cas d'interventions à plusieurs salariés		<p>Sensibiliser sur le respect des distances de 2 m</p> <p>Si impossible :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Minimiser la durée de contact <2 m . b. Mettre à disposition du matériel de protection : masques*, gants, lunettes de protection. 	
6. Outils de travail		<ul style="list-style-type: none"> -Attribuer dans la mesure du possible des outils individuels avec marquage. -Favoriser l'usage de gants pour le matériel commun. -Nettoyer le matériel après chaque intervention. 	
7. Organisation de la désinfection		<p>-Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du gel hydro-alcoolique, • des essuie-mains à usage unique, • des lingettes de désinfection, • une poubelle ou un contenant fermé pour les 	

		<p>déchets.</p> <p>-Veiller le cas échéant au nettoyage de la zone d'intervention (intervention dans des sanitaires ou cuisines par ex.)</p>	
8. Vêtements de travail		<p>-Informer le salarié sur les procédures d'utilisation des vêtements de travail.</p> <p>-Privilégier les vêtements si possible à usage unique. Le cas échéant, vérifier si les vêtements sont lavables à 60 °.</p> <p>- Prévoir des sacs en plastique pouvant être fermés hermétiquement (sac poubelle, sac congélation, etc.) pour emporter les vêtements à domicile.</p> <p>Attention : Si sur la même journée il y a des interventions chez plusieurs clients, il faudra privilégier les survêtements à usage unique si l'on compte parmi les clients des personnes en confinement ou en quarantaine.</p>	<p><i>Affiche « Nettoyage des vêtements de travail »</i> </p>
9. Utilisation de sanitaires chez le client		<p>Sensibiliser les salariés aux mesures de désinfection avant utilisation (robinets, lunettes de WC) et insister sur la désinfection des mains avant et après utilisation des sanitaires avec le gel hydroalcoolique.</p>	<p>Affiche utilisation des sanitaires . <i>En cours de réalisation STM</i></p>
10. Equipements de protection individuelle (EPI)		<p>Veiller à l'utilisation correcte des EPI et en particulier les EPI supplémentaires liés au Covid-19.</p>	<p>Utilisation correcte des EPI</p> <p><i>Affiche « Technique d'enfilage et de retrait de gants »</i> </p> <p><i>Affiche « portez un masque »</i> </p>
11. Nettoyage de la camionnette		<p>Prévoir un plan de nettoyage à chaque changement d'utilisateur</p>	<p><i>Recommandations types-Nettoyage</i> </p> <p><i>Plan de nettoyage à personnaliser par l'entreprise</i> </p>

Gestion des ressources humaines			
12. Personnes vulnérables		-Identifier les personnes vulnérables. -Veiller à leur bonne protection. -Veiller à l'organisation des équipes (par exemple: si possible, mettre une personne vulnérable avec une personne guérie afin de limiter le risque)	Attestation de vulnérabilité  Fiche Info salariés sur les critères médicaux d'accès à l'entreprise 
13. Choix des équipes		Eviter dans la mesure du possible la rotation des équipes. Cela permet de limiter les contacts si une personne devenait positif au Covid-19.	
14. Suivi des salariés intervenant chez les clients ou dans les lieux publics		Veiller à pouvoir tracer : - qui est intervenu, - à quel endroit, afin de retracer les contacts en cas de positivité Covid-19 d'un salarié après intervention.	